



# BARÈME D'HONORAIRES

SAS AAZ GUILLOU IMMOBILIER

SAS au capital de 1000€ - RCS La Roche sur Yon

Siège social : 30 rue Nationale 85110 CHANTONNAY

Tel : 02 44 51 22 23 - E-mail : chantonnay@laforet.com

## Ventes – Barème à compter du 19 Septembre 2024

### Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires TTC	Taux honoraires TTC*
De 0 à 50.000€	Minimum 3000 €	10.0 %
De 50.001 à 100.000€		8.5 %
De 100.001 à 150.000€		7.5 %
De 150.001 à 200.000€		7.0 %
De 200.001 à 300.000€		6.0 %
De 300.001 à 500.000€		5.0 %
Au-delà de 500.000€		3.9 %

\*Pour les mandats simples, de 0 € à 150000 € une réduction de 1% et à partir de 150001€ une réduction de 0.5% sont appliquées au barème

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

### Cas particulier :

**Vente interactive :** Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

### Autres prestations :

**Honoraires de rédaction d'acte :** 500 € TTC à la charge du vendeur

**Pré état daté :** 150 € à la charge du vendeur

**État des risques et pollution (ERP) :** 15 € à la charge du vendeur

**Préparation des éléments pour demande de déclaration préalable :** 90 € à la charge du vendeur

**Préparation des éléments pour demande de Certificat d'urbanisme :** 50 € à la charge du vendeur

**Préparation des éléments pour demande de document d'urbanisme autre :** sur devis à la charge du vendeur

[Tapez ici]

N° TVA intra-communautaire : FR349791322040 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n° CPI 8501 2023 000 000 032 délivrée par la CCI de La Roche sur Yon, – Activité : Transaction

NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



## Locations – Barème à compter du 19 Septembre 2024

### Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
<b>Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail</b>	6 % TTC du loyer annuel HC	6 % TTC du loyer annuel HC Ne pouvant excéder 8€ TTC/m <sup>2</sup>
<b>État des lieux d'entrée</b>	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
<b>Entremise et négociation</b>	2 % TTC du loyer annuel HC	X

### Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur TTC	Charge locataire TTC
<b>Bail d'habitation (hors résidence principale)</b>	6 % du loyer annuel HC + 3 € / m <sup>2</sup> de surface habitable + 2 % du loyer annuel HC	6 % du loyer annuel HC + 3 € / m <sup>2</sup> de surface habitable
<b>Bail professionnel</b>	X	2 mois de loyers Hors Charges Minimum 1200 €
<b>Bail commercial</b>	X	2 mois de loyers Hors Charges Minimum 1200 €
<b>Bail stationnement (parking, garage...)</b>	1 mois de loyer Charges Comprises Minimum 50 €	1 mois de loyer Charges Comprises Minimum 50 €
<b>Réalisation d'un bail seul ou avenant au bail (A la charge de celui qui en fait la demande)</b>	200 € TTC	200 € TTC

### Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
<b>Etat des lieux de sortie bail nu</b>	Inclus si gestion locative en cours sinon : 4 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable Minimum 120 €	X
<b>Etat des lieux de sortie bail meublé</b>	Inclus si gestion locative en cours sinon : 5 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable Minimum 150 €	X
<b>Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel</b>	Inclus si gestion locative en cours sinon : 5 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable Minimum 200 €	X
<b>Etat des lieux de sortie stationnement</b>	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 1 mois de loyer CC TTC	X
<b>Etat des lieux via commissaire de justice</b>	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

### Autres prestations :

**État des risques et pollution (ERP) : 15 € à la charge du bailleur**

**Préparation des éléments pour demande de déclaration préalable : 90 € à la charge du bailleur**

**Préparation des éléments pour demande de document d'urbanisme autre : sur devis à la charge du Bailleur**

**[Tapez ici]**

N° TVA intra-communautaire : FR349791322040 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n° CPI 8501 2023 000 000 032 délivrée par la CCI de La Roche sur Yon, – Activité : Transaction

NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION  
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.